

FISCALITE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT



100 €/tCO2

C'est la valeur du CO2 prévue par la contribution climat énergie en 2030

Recommandations

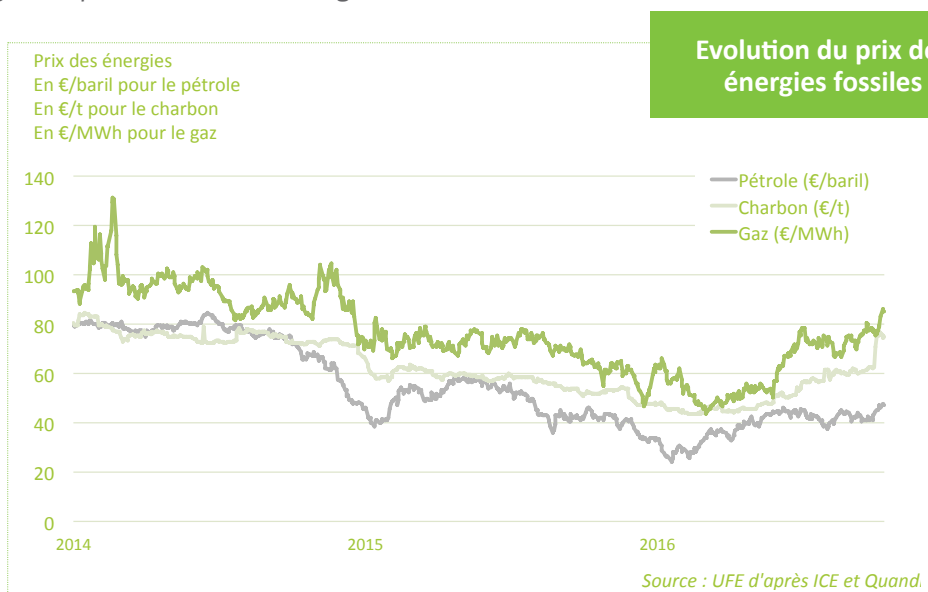
- Se saisir de l'opportunité de l'actuelle faiblesse des prix des énergies sur les marchés internationaux pour transformer la fiscalité énergétique
- Respecter la trajectoire de la contribution climat énergie pour donner de la visibilité aux acteurs économiques
- Substituer les dépenses fiscales favorisant la consommation de pétrole par d'autres formes de soutien

Fiscalité énergétique et efficacité énergétique

La fiscalité énergétique est un outil incontournable de la politique énergétique française. Néanmoins, elle se trouve aujourd'hui au milieu du gué entre objectif de rendement fiscal et objectif climatique. A l'origine, en 1928, la fiscalité énergétique française a été conçue pour protéger l'outil national de raffinage et assurer une certaine indépendance énergétique à l'économie nationale. Puis la fiscalité énergétique s'est vue assigner une finalité budgétaire pour financer les charges de l'Etat.

Il est désormais temps de la considérer comme le levier majeur de la transition énergétique.

Ce sont en effet les prix des énergies qui sont le premier déclencheur des gestes d'efficacité énergétique. Les prix de l'énergie permettent aux consommateurs de valoriser les économies d'énergies réalisées lors des travaux de rénovations énergétiques. Or, depuis deux ans, les prix des énergies fossiles ont chuté de façon très significative.



Les prix des énergies pour les consommateurs finaux ont diminué, réduisant ainsi la rentabilité des actions d'efficacité énergétique. Réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO2 alors que le prix des

énergies fossiles baisse est difficile. **La fiscalité doit donc fournir des signaux clairs et de long terme aux acteurs économiques afin de leur permettre de réaliser des gestes d'efficacité économiquement pertinents.**

Les taxes sur la consommation d'énergie et les émissions de CO2

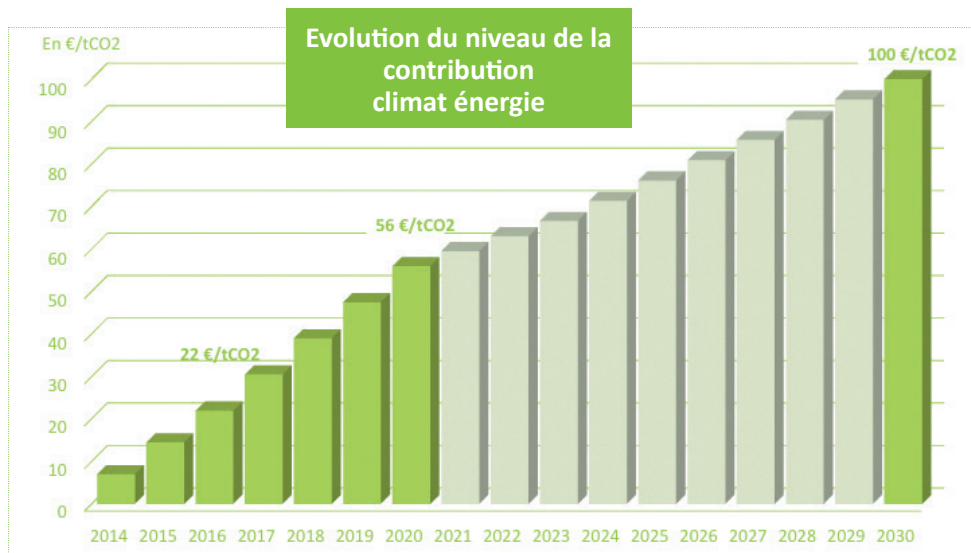
En France, il existe plusieurs types d'accise sur l'énergie¹ :

■ **Les taxes intérieures de consommation** (TICPE pour les produits pétroliers, TICGN pour le gaz, TICC pour le charbon, TICFE pour l'électricité...) qui sont reversées dans le budget de l'Etat ou des collectivités locales,

■ **Les contributions**, dont la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), qui est en fait une taxe s'appliquant aux consommations d'électricité pour financer le compte d'affectation spécial « Transition énergétique »,

■ **La contribution climat énergie**, mise en place en 2014, qui permet de taxer les consommations d'énergies fossiles proportionnellement à leurs émissions de CO2 et dont la trajectoire doit atteindre 100 €/tCO2 en 2030.

Un niveau de la CCE à 100€/tCO2 se traduit par un renchérissement du prix de l'essence de 25 ct€/litre.

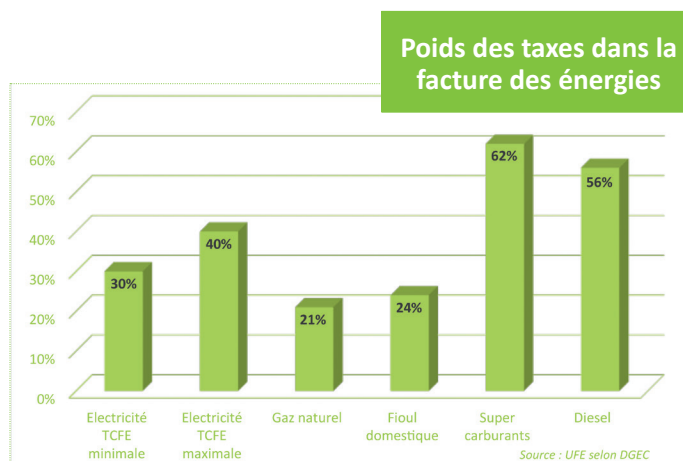


La contribution climat énergie donne un signal prix clair et de long terme au CO2, et permet de prendre en compte les externalités climatiques dans le prix des énergies. Ce signal est essentiel pour les acteurs économiques afin qu'ils puissent anticiper et exécuter les décisions économiques les plus pertinentes.

Néanmoins, que ce soit en absolu, rapportées à leur prix au MWh ou encore à leurs émissions de CO2, les énergies les plus taxées ne sont pas nécessairement celles qui émettent le plus de CO2. Ainsi, la consommation d'électricité est plus taxée que celle de fioul, alors que l'électricité émet 3 à 4 fois moins de CO2².

En outre, la contribution climat énergie génère des ressources budgétaires pour l'Etat. En 2016, 4 Md€ ont ainsi été collectés via cette accise. Pour l'heure, ces ressources permettent de financer le crédit d'impôt compétitivité emploi (à destination des entreprises) et le taux réduit de TVA pour des travaux de rénovation énergétique (à destination des ménages). Les ressources liées à la CCE vont néanmoins augmenter rapidement. Il est essentiel de songer dès à présent à son affectation

future. De façon plus générale, la transformation de la fiscalité énergétique doit tenir compte de tous les effets budgétaires et redistributifs qu'elle génèrera. Dans le secteur industriel, la majorité des industries grandes consommatrices d'énergie est soumise au mécanisme ETS, le marché européen des quotas d'émissions de CO2. Le prix de la tonne de CO2 est actuellement de 5 €.



Question Bonus

Existe-t-il des contre-incitations à l'efficacité énergétique ?

Oui. Par exemple, un grand nombre de dépenses fiscales déroge aux principes généraux de la fiscalité énergétique. Parmi les dépenses fiscales, 6,6 Md€ sont des exonérations de TICPE (selon le ministère des Finances), en particulier en faveur des secteurs de l'aviation, de l'agriculture ou encore des transports. Si l'objectif de soutenir ces secteurs déprimés n'est pas remis en cause par l'UFE, la substitution de ces dépenses fiscales par d'autres formes de soutien semble essentielle car elles sont incompatibles avec les objectifs de la transition énergétique.

1. La consommation d'énergie est également soumise à une autre taxe : la TVA.

2. ADEME, Base Carbone, 2014